

## Formulaire de candidature

Je souhaite poser ma candidature pour faire partie du comité de vie culturelle de La Malbaie, voici mes coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je suis motivé(e) à faire partie de ce comité pour les raisons suivantes :

Je serai un(e) bon(ne) candidat(e) puisque je possède l'expérience suivante :

Je désire représenter le(s) secteur(s) d'activités suivant(s) :

Envoyez votre formulaire complété avant le 3 avril à 16h00, par courriel à [loisirs@ville.lamalbaie.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lamalbaie.qc.ca) ou en personne à la Bibliothèque Laure-Conan ou au Complexe Sportif.

Des questions, composez le 418-665-3747 poste 5240 ou écrivez-nous à [loisirs@ville.lamalbaie.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lamalbaie.qc.ca)

## Mission

---

Accentuer la participation et l'implication des citoyens à la vie culturelle de la Ville tout en favorisant une meilleure concertation entre les principaux acteurs de son développement.

## Mandat

---

- Être attentif aux besoins de la population, mais plus particulièrement, voir à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des citoyens ;
- Orienter le Service des Loisirs et de la Culture et ses partenaires dans le développement de l'offre culturelle de la Ville.

## Composition

---

Le comité sera constitué de 10 membres ainsi que de deux élus qui seront délégués par le Conseil. Le comité sera coordonné par le directeur du Service des Loisirs et de la Culture.

Les membres seront résidents de La Malbaie et, dans la mesure du possible, répartis selon les secteurs d'activités suivants :

- Citoyens - sans lien nécessaire avec l'un des secteurs d'activités (2)
- Patrimoine
- Communications
- Éducation
- Communautaire
- Littérature
- Arts de la scène, arts visuels et métiers d'art
- Jeunesse
- Commerce et tourisme.

**Le processus de sélection :** Pour faire partie du comité, la personne intéressée devra faire parvenir la fiche de candidature dûment remplie. Un comité de sélection, formé d'un élu siégeant au comité, du directeur du service et d'un représentant de la population siégeant au comité, sera chargé de constituer le comité le plus représentatif et homogène possible selon les candidatures reçues.

**Note :** Le comité sera constitué, dans la mesure du possible, d'au moins un citoyen âgé de 25 ans et moins et d'au moins un citoyen de 50 ans et plus.

## Fonctionnement

---

Le comité se rencontrera de 4 à 5 fois par année, selon des moments stratégiques pour les différentes saisons d'activités. Une méthode d'échanges sera mise en place pour assurer un suivi en continu entre les membres.